2013

Cycle Préparatoire ATPL

Cycle Préparatoire ATPL

ENAC

La référence aéronautique

www.enac.fr

Sommaire

Dates du concours	2
Conditions d'admission	3
La sélection	3
La formation	5
S'inscrire à la sélection	6
Le dossier de candidature	6
Pour en savoir plus	7

Philosophie

Parallèlement à la formation d'Élève Pilote de Ligne qu'elle dispense depuis plus de 50 ans, l'ENAC ouvre un **cycle préparatoire à l'ATPL** (Airline Transport Pilot Licence).
Au travers de ce nouveau cycle préparatoire l'ENAC vise, à permettre à quelques élèves, d'origine sociale modeste, ayant déjà fait preuve d'un intérêt avéré pour les activités aéronautiques et possédant un bon potentiel scolaire, de préparer l'ATPL.
L'ATPL est la licence européenne de pilotage avion indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne, du moins en tant que Commandant de bord. Elle est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique.
Ainsi une grande motivation pour les activités aéronautiques, une origine sociale modeste, un bon niveau d'anglais, de bonnes connaissances scientifiques, de réelles qualités morales, constitueront les principaux critères d'accès dans le cycle préparatoire ATPL de l'ENAC.

Calendrier de la sélection

Étape 1 : résultats de la sélection, début mars 2013,
Étape 2 : le 11 avril 2013,
Étape 3 : 1 journée située entre le 23 et le 24 mai 2013,
Étape 4 : 2 jours situés entre le 26 et le 28 juin 2013,
Étape 5 : courant juillet 2013.

Nombre de places

En 2013, l'ENAC ouvrira environ **10 places** en vue d'accéder à son cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

ENAC
La référence aéronautique

Condition d'admission

Les candidatures sont présentées sur dossier.

Pour se présenter à la sélection du cycle préparatoire à l'ATPL, les candidats doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

1- être, l'année de la sélection, en classe terminale ou d'un institut universitaire de technologie ou d'une section de technicien supérieur ou en première année de licence universitaire,

2- être âgé de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au 1er janvier de l'année de la sélection,

3- être bénéficiaire d'une bourse des lycées ou d'une bourse de l'enseignement supérieur l'année de la sélection, ou, pour les candidats issus d'une formation par l'apprentissage, ou issus d'un lycée militaire, satisfaire, l'année de la sélection, aux critères définis pour l'attribution d'une bourse des lycées,

ATTENTION

Les candidats ne peuvent pas se présenter plus d'une fois à la sélection.

Aptitudes médicales : pour être admis dans le cycle préparatoire ATPL les candidats devront satisfaire à des normes médicales qui peuvent être consultées sur le site ENAC : **www.enac.fr**

Baccalauréat : seuls pourront être admis dans le cycle préparatoire les candidats titulaires du baccalauréat à la date de début de la formation.

Langue d'enseignement : tous les enseignements du cycle préparatoire ATPL/ENAC sont dispensés en français.

4- être présenté par un club affilié ou directement par une fédération aéronautique ou un lycée aéronautique (candidats en bac pro aéronautique), ou être titulaire du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA),

5- être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Lieux des tests d'admission

Le test d'admission scientifique se déroulera dans chacune des villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, et dans les DOM-TOM.

Les autres tests d'admission se dérouleront à l'ENAC, à Toulouse.

Déroulement de la sélection

Cette sélection a un caractère original en particulier en raison de son déroulement composé d'étapes successives qui exigent de vous une solide motivation et des aptitudes réelles pour aller vers le métier de pilote de ligne.

La sélection se déroule en 5 étapes (*chaque étape a un caractère éliminatoire*):

Étape 1 : sélection sur dossier,

Étape 2 : si votre dossier est retenu vous serez convoqué à un **test** d'évaluation **scientifique**, (voir alinéa ci-dessus « lieux des tests d'admission »)

Étape 3 : si au test scientifique votre note est égale ou supérieure à 10, vous passerez à l'ENAC, à Toulouse, en une journée, des évaluations psychotechniques et psychomotrices.

Étape 4 : en fonction de vos résultats aux évaluations de l'étape précédente (**Étape 3**) vous serez à nouveau convoqué à l'ENAC à Toulouse pendant 2 jours pour une évaluation psychologique, un entretien avec le jury et un oral d'anglais.

Étape 5 : au vu de vos résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves vous serez convoqué pour passer votre visite d'aptitude médicale (classe 1).

Les différentes étapes de la sélection

Étape 1 : le dossier de candidature
La première étape de la sélection s'effectue sur dossier. Le jury examine et classe les dossiers recevables à partir de 2 critères :

• Niveau de bourse (lycée ou enseignement supérieur) du candidat,
• Dossier scolaire du candidat (1),
(1) chaque dossier fera l'objet d'une appréciation scolaire du candidat.

L'examen du dossier scolaire repose :
- pour les candidats en classe de terminale : sur les résultats obtenus en classe de 1ère et pendant le 1er trimestre de la classe de terminale. Les résultats pris en compte sont essentiellement ceux obtenus en mathématiques, physique, anglais et français.

- pour les candidats bacheliers au moment du dépôt du dossier de candidature : sur les résultats scolaires obtenus en classe de terminale, au baccalauréat et pendant la (ou les) années d'études effectuées depuis l'obtention du bac. Les résultats pris en compte sont essentiellement ceux obtenus en mathématiques, physique, anglais et français.

Chacune des deux catégories de candidats ci-dessus fait l'objet d'un classement.

En fonction des critères ci-dessus, le jury décide, soit de la convocation du candidat au test scientifique (Etape 2 de la sélection), soit du rejet de la candidature.

Étape 2 : l'évaluation scientifique
L'évaluation scientifique des candidats est faite à partir de l'épreuve écrite obligatoire de mathématiques.

Cette épreuve porte sur le programme en vigueur de la classe de terminale STG, Spécialités « mercatique », « comptabilité et finance des entreprises » et « gestion des systèmes d'information ».

Pour être admis à poursuivre le processus de sélection les candidats doivent obtenir une note minimale de 10 sur 20 à cette épreuve.

Étape 3 : l'évaluation psychotechnique et psychomotrice
Ces deux évaluations n'exigent aucune connaissance aéronautique. Elles sont destinées à évaluer les capacités des candidats à suivre avec succès la formation ATPL dispensée par l'ENAC.

Étape 4 : l'évaluation psychologique, le test d'anglais, l'entretien avec le jury
- L'ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE
Cette évaluation vise à apprécier chez les candidats la présence des qualités humaines indispensables pour suivre une formation ATPL, travailler en équipage et exercer à terme des fonctions de commandant de bord au sein d'une compagnie aérienne.

- Le test d'anglais
Cette épreuve consiste à évaluer l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral. L'entretien durera environ 20 minutes.
Pour être admis à poursuivre le processus de sélection les candidats doivent obtenir une note minimale de 8 sur 20 à cette épreuve.

- Entretien avec le jury
Un entretien avec un jury permettra notamment de mesurer la motivation et l'engagement aéronautique des candidats. Cet entretien durera environ 15 minutes et sera noté sur 20.

- Classement
Les candidats qui auront satisfaits à l'ensemble des tests d'admission seront classés en fonction des notes attribuées ou obtenues à :
- leur dossier de candidature,
- à l'entretien de motivation,
- au test d'anglais,
- au test scientifique.

Étape 5 : Examen médical
Pour être définitivement admis dans le cycle préparatoire ATPL les candidats devront satisfaire aux normes d'aptitude médicale faisant référence à l'annexe FCL 3, sous partie B de l'arrêté du 27 janvier 2005 relatif aux normes médicales de classe 1, (consultables sur Internet : www.enac.fr onglet EPL).
La visite d'aptitude médicale est assurée par un Centre d'Expertise de Médecine Aéronautique.

La formation dans le cycle préparatoire ATPL/ENAC

Le cycle préparatoire ATPL/ENAC, d'une durée de 10 mois, est consacré à une mise à niveau des élèves, notamment en mathématiques, physique, anglais et en français.

A l'issue de ce cycle, 5 élèves seront retenus pour suivre gratuitement une formation ATPL à l'ENAC.

La sélection se fondera sur les notes obtenues dans le cadre d'un système de contrôle continu et de partiels trimestriels.

Les élèves retenus à l'issue du « cycle préparatoire ATPL » prépareront à l'ENAC les certificats théoriques de l'ATPL. Sous réserve d'obtention de l'ensemble des certificats théoriques de l'ATPL, ils suivront ensuite, toujours à l'ENAC, une formation pratique destinée à les préparer aux différents examens pratique du cursus ATPL.

Les élèves du « cycle préparatoire ATPL » non retenus pour poursuivre vers une formation ATPL à l'ENAC pourront rejoindre, s'ils le souhaitent, la formation de Technicien Aéronautique d'Exploitation dispensée par l'ENAC. Pour eux, sous réserve toutefois d'avoir validé « le cycle préparatoire ATPL », l'accès à cette formation sera de droit et ils seront dispensés des frais de scolarité.

Conditions de scolarité

Une formation gratuite
Toutes les dépenses de formation sont prises en charge par l'ENAC. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'élève. Des possibilités d'hébergement et de restauration sont accessibles sur le campus de l'ENAC.

Bourses
Tous les élèves du cycle préparatoire ATPL/ENAC pourront bénéficier d'une bourse d'entretien ENAC, attribuée dans des conditions équivalentes à celles des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

S'inscrire au Cycle Préparatoire ATPL/ENAC

L'inscription se fait en deux temps :
• 1ère étape **Inscription sur Internet** : à l'adresse www.enac.fr entre le **3 décembre et le 4 février 2013 à minuit.**
• 2ème étape le dépôt **du dossier de candidature accompagné de la fiche d'inscription sur Internet** devra être adressé à l'ENAC dans **un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription sur Internet**, le cachet de la Poste faisant foi. Votre inscription ne pourra être définitivement validée qu'à réception de tous les documents composant le dossier de candidature (voir rubrique ci-dessous).

Le dossier de candidature est à adresser :
ENAC/Département AViC
Cycle préparatoire ATPL
7 avenue Édouard Belin
CS 54005
31055 TOULOUSE CEDEX 4

Le dossier de candidature

Il devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :
• une lettre de candidature sur papier libre, faisant notamment état de la situation et de la motivation du candidat, (1 recto/verso, format A4 maximum),
• une photocopie de la carte d'identité,
• une attestation d'octroi d'une bourse des lycées ou de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2012/2013,
• un certificat délivré par un club affilié à une fédération aéronautique, faisant état des activités à caractère aéronautique effectuées par le candidat au sein d'un ou de plusieurs club(s),
- ou une attestation de scolarité en bac pro aéronautique pendant l'année scolaire 2012/2013,
- ou une copie du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA),

Pour les candidats en classe de terminale, au moment du dépôt du dossier de candidature :

• une attestation de scolarité en classe de terminale des lycées pendant l'année scolaire 2012/2013,

• un relevé des notes obtenues en mathématiques, physique, anglais et français en classe de 1ère et pendant le 1er trimestre de l'année de terminale. Ce relevé devra également faire apparaître la moyenne de la classe et la note maximale de la classe pour chacune des disciplines mentionnées.

• un relevé de notes du bac français de 1ère,

Pour les candidats titulaires du baccalauréat, au moment du dépôt du dossier de candidature :

• une attestation de scolarité relative à l'année scolaire 2012/2013,

• un relevé des notes obtenues en mathématiques, physique, anglais et français en classe de terminale. Ce relevé devra faire apparaître la moyenne de la classe et la note maximale de la classe pour chacune des disciplines mentionnées.

• un relevé de notes obtenues au bac,

• un relevé des notes obtenues depuis l'obtention du bac jusqu'à celles du 1er trimestre de l'année scolaire 2012/2013.

ATTENTION
Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse e.mail valide pour toute la durée du cycle préparatoire.

Saisie et validation des données :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la sélection. En cas de problème, appeler le : 05 62 17 44 81 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant conduire à l'exclusion du cycle préparatoire ATPL ENAC.

Résultat de la sélection

- Par Internet : www.enac.fr, en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.
- Par lettre envoyée à votre domicile.

En savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le cycle préparatoire ATPL ENAC par :
- internet : **www.enac.fr**
- courrier à l'ENAC : Département AViC, Cycle préparatoire ATPL,
7 avenue Edouard Belin - CS 54005-31055 TOULOUSE Cedex 4
- téléphone au 05 62 17 44 81 auprès de **Catherine AUDOUZE**, Département AViC, de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

2013

Cycle Préparatoire ATPL

Ecole Nationale de l'Aviation Civile

7 avenue Edouard Belin
CS 54005
31055 Toulouse cedex 4
Tél. + 33 (0) 5 62 17 40 76
Fax. + 33 (0) 5 62 17 40 79

0032-ENAC-12-12-1500- Ce document n'a pas de caractère contractuel.

ENAC

La référence aéronautique

www.enac.fr